

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 09 MARS 2021 à 18 H 00
Réunion en visioconférence

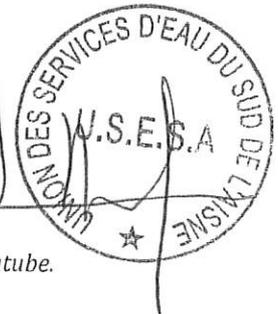
A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 02 Février 2021
- 2) Rapport social 2020
- 3) Rapport égalité hommes/femmes 2020
- 4) Modification de la délibération relative aux aides financières aux établissements scolaires
- 5) Modification du règlement intérieur de la commission des usagers
- 6) Point sur la communication (document pour les abonnés, site internet, ...)
- 7) Procès-verbal de mise à disposition pour le transfert comptable de la commune de Brumetz et de Montigny l'Allier
- 8) Procès-verbal de mise à disposition pour le transfert comptable de la commune de Rocourt Saint Martin
- 9) Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les interconnexions des communes de Sergy et Courmont
- 10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 11) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 02 Mars 2021
Le Président

Hugues DAZARD



Les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique via l'application Youtube.

Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.

Toute correspondance est à adresser à M. Le Président
UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4bis Avenue Gustave Eiffel 02400 CHATEAU-THIERRY - Tel : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31
E.mail : contact.eau@usesa.fr - www.usesa.fr